

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISSON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

**Reconstitution des fonds associatifs de l'A'urba - Nouvelle convention cadre
CUB/A'Urba - Décision. Autorisation**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2009/913 du 18 décembre 2009, le Conseil de Communauté a engagé un processus de rénovation de nos relations avec l'Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine (A'Urba), ceci au travers :

- ✓ du projet de construction d'une nouvelle Convention cadre CUB/A'Urba,
- ✓ de la mise en place de mesures financières conservatoires dans l'attente de la finalisation du programme de travail 2010.

Par une nouvelle délibération n°2010/520 du 9 juill et 2010, le Conseil de Communauté, prenant acte du programme de travail multipartenarial approuvé par le Conseil d'Administration de l'A'Urba du 4 mai dernier, a décidé d'arrêter le montant de la subvention 2010 à 5 039 440 €.

Parallèlement, l'Inspection Générale et d'Audit (IGA) a mené des investigations visant à évaluer la situation économique et financière de l'agence pour les exercices 2006 à 2009 et à formuler des préconisations.

Lors de son Conseil d'Administration du 1^{er} Juillet 2010, l'A'Urba a présenté, sur cette question et en lien avec les conclusions de l'IGA, un point d'étape qui fait apparaître une situation nécessitant la mise en œuvre de mesures spécifiques.

Sur cette base, le Conseil d'Administration a validé le principe d'une sollicitation des différents partenaires afin de reconstituer les fonds associatifs. Notre Etablissement Public a ainsi été sollicité par courrier du 20 juillet dernier pour un montant compris entre 1 122 000 € et 2 000 000 €.

Bien évidemment, cette demande doit être appréciée au regard de la situation actuelle de l'agence et des mesures engagées ou à engager par elle.

Dans ce contexte, la nouvelle convention cadre revêt, en outre, une importance particulière.

I- SITUATION DE L'A'URBA ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Les comptes de l'année 2009 font ressortir un résultat d'exploitation négatif de 416 000 € qui porte le déficit des fonds associatifs à 842 720 €.

De plus, depuis la clôture des comptes 2009 et du fait d'un contrôle URSSAF (avec un redressement qui devrait atteindre la somme de 120 000 €) et d'une insuffisance de provisionnement des indemnités de fin de carrière (qui devrait entraîner un surcoût de 159 000 €), le déficit cumulé s'élève à 1 122 000€.

Le rapport de l'IGA a mis en évidence différentes causes à cette dégradation de la situation économique et financière :

- un déséquilibre structurel entre les charges de personnel prépondérantes et des ressources incertaines, accentué par un accord d'entreprise coûteux,
- des dysfonctionnements internes dans la procédure budgétaire et la coordination de la gestion comptable et financière,
- des versements des financeurs organisés indépendamment des besoins de trésorerie et de financement de l'agence,
- des recommandations des précédents audits qui n'ont pas toutes été suivies d'effet.

Aujourd'hui, la capacité d'autofinancement de l'A'Urba est inférieure au capital à rembourser.

D'ores et déjà, **l'A'Urba a**, depuis la fin de l'année 2009, **pris un certain nombre de mesures afin de redresser sa situation courante :**

↳ **en matière budgétaire** par une maîtrise des coûts de fonctionnement (réduction des frais généraux et des effectifs, engagement de négociations sur l'accord d'entreprise) et la fin progressive des contrats commerciaux plus contraignants que rémunérateurs,

↳ dans son **organisation interne** pour :

- accroître la **productivité** grâce à une réorganisation de l'agence en équipes et à la mise en place d'outils de contrôle de l'activité,
- améliorer le **contrôle financier et comptable** (création d'une structure administrative et financière dédiée, mise en place d'un contrôle de gestion via des situations mensuelles, procédure de suivi des conventions et du versement des subventions).

Pour autant, le rapport de l'IGA souligne que « les mesures de gestion et les économies internes ne suffiront pas à reconstituer des fonds associatifs nécessaires pour assurer un fonctionnement pérenne de l'agence ».

De plus, au-delà des besoins liés au financement du fonctionnement courant, l'A'Urba doit entreprendre des investissements essentiels (système informatique inadapté, travaux de mise en sécurité des locaux) incompatibles avec sa capacité d'autofinancement.

II- LA SOLLICITATION DE L'A'URBA ET LES CONDITIONS POSEES AU SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

L'A'urba, lors de sa séance du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2010 et après audition du rapport de l'IGA, a proposé une reconstitution des fonds associatifs selon **trois hypothèses** :

- ↳ une **intervention « a minima »** avec un apport de **1 122 000 €** propre à assurer la reconstitution des fonds associatifs,
- ↳ une **hypothèse d'« assainissement »** avec un apport de **1 600 000 €** comportant un fonds de roulement de 478 000 € correspondant à environ 1 mois de paiement des salaires,
- ↳ une **hypothèse de « stabilisation »** à **2 000 000 €** permettant un fonds de roulement correspondant à un trimestre de fonctionnement.

En contrepartie, outre les actions déjà entreprises, elle s'engage à mettre en application les autres recommandations du rapport de l'IGA, à savoir :

- ↳ un toilettage des statuts et un ajustement des instances de gouvernance,
- ↳ la réforme du processus budgétaire pour reprendre la maîtrise de son budget,
- ↳ la mise en place :
 - d'un contrôle de gestion reposant sur un outil permettant de garantir une cohérence entre comptabilité analytique et comptabilité générale,
 - d'un « reporting » périodique fondé sur une batterie d'indicateurs suivis,
- ↳ l'association systématique du Directeur Administratif et Financier à la préparation du programme de travail multipartenarial pour garantir la cohérence entre programme de travail et moyens budgétaires,
- ↳ la poursuite des négociations sur l'accord d'entreprise avec une phase 2 portant sur les grilles de salaires, les avancements et les indemnités de fin de carrière.

Sous réserve de ces engagements et au regard de la situation financière sus évoquée, il apparaît qu'une subvention à hauteur de 1 600 000 € se justifie pour permettre à l'A'Urba d'exercer pleinement son rôle dans des conditions satisfaisantes.

Par ailleurs, il est convenu de valoriser la mise à disposition, à titre onéreux et à temps complet, de deux agents communautaires (un adjoint administratif 2^{ème} classe et un agent de maîtrise principal) dans le cadre d'une convention à intervenir, celle-ci correspondant à un montant total de 74 330,04 €.

III- LA SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION CADRE

Dans le cadre de la réorganisation de l'Agence, celle-ci a proposé une réforme des modalités de coopération et de financement. Ainsi, la signature d'une nouvelle Convention cadre s'inscrit pleinement dans un objectif de rénovation et d'optimisation des relations entre l'A'Urba et ses membres.

Cette convention cadre a vocation à être proposée par l'A'urba à chacun de ses membres afin d'homogénéiser et de rationaliser les relations partenariales conduites avec chacun d'eux.

En prolongement des préconisations issues du rapport de l'IGA, ce nouveau document contractuel vise ainsi à :

- **Améliorer les conditions d'élaboration et de suivi du programme de travail multipartenarial** en favorisant l'anticipation (transmission du programme au plus tard le 15 Octobre de l'année n-1) et en renforçant la concertation avec les partenaires (réunion du Comité technique au moins une fois par trimestre),
- **Clarifier et encadrer les modalités d'instruction de la demande de subvention** (à formuler au plus tard le 15 Octobre de l'année n-1, à l'appui du dossier type d'aide aux associations) **et de contrôle de son utilisation** (transmission des bilans définitifs pour l'année n au plus tard au 15 Octobre de l'année n+1),
- rendre le **soutien financier à l'A'Urba plus transparent** (valorisation de la mise à disposition de personnel) **et plus cohérent avec le fonctionnement de l'Agence** (adaptation des modalités de versement pour donner de la souplesse de trésorerie).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L121-3 du Code de l'Urbanisme prévoyant la possibilité de création « d'organismes de réflexion et d'études appelés agences d'urbanisme »,

VU la délibération n°2010/520 du 9 juillet 2010 arrêtant à 5 039 440 € le montant de la subvention de fonctionnement attribuée pour l'exercice 2010,

VU la demande de reconstitution des fonds associatifs présentée par l'A'Urba et validée par son Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2010,

VU les démarches engagées par l'A'Urba auprès de ses membres,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt, pour la Communauté Urbaine de Bordeaux, des activités de l'A'Urba :

DECIDE

Article 1 : Une subvention à hauteur de 1 600 000 € est accordée à 'A'Urba pour l'exercice 2010, au titre de la reconstitution des fonds associatifs.

Article 2 : M. Labardin est autorisé, à ce titre, à signer la nouvelle Convention cadre ci-annexée.

Article 3 : Les crédits nécessaires devront être inscrits au BP 2010, Chap. 65, art 6574, fonction 8241, CRB D600.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. LABARDIN

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 DÉCEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 10 DÉCEMBRE 2010